

**PRESENTS** : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, FOERSTER, HENRY, PERNON, LANTZ, MATHIS, PINOT, DUBOIS, LANTZ, MOMBERT, MANGEOL.

**REPRESENTES** :

### **1) CESSION TERRAIN**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 février 2009 concernant la demande d'achat d'une parcelle issue du domaine public non cadastrée rue des Lauriers de M. et Mme LAMIGE Didier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 150,00 € l'are.

**U-4Abst**

### **2) CONVENTION**

Le maire présente au Conseil Municipal la convention à signer avec la paroisse protestante réformée d'Abreschviller concernant les travaux de réhabilitation et de rénovation du presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remettre cette décision au prochain Conseil Municipal.

**U**

### **3) TARIFS LOCATION GITE ET CAMPING**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location du gîte communal et du camping comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- gîte communal	:	- la chambre à 2 lits	:	26,00 €/nuit
		- la chambre à 3 lits	:	38,00 €/nuit
		- la chambre à 4 lits	:	50,00 €/nuit
		- lit supplémentaire	:	12,00 €/nuit
		dépôt de garantie de 500,00 €		
- gîte Grand-Soldat	:	- semaine (lundi au lundi 12 h)	:	330,00 €
		- semaine hors week-end		
		(lundi au vendredi 12 h)	:	165,00 €
		- week-end (vendredi au lundi)	:	165,00 €
		- jour (10 h à 10 h)	:	50,00 €
		1 loyer de caution		
- salle gîte Grand-Soldat	:	- jour	:	50,00 €
		- week-end	:	165,00 €
		- semaine	:	330,00 €
- salle gîte Grand-Soldat pour les habitants d'Abreschviller				
		- jour	:	35,00 €
		- week-end	:	115,00 €
		- semaine	:	230,00 €
- camping	:	- par personne	:	3,00 €/jour
		- enfant moins de 7 ans	:	gratuit
		- emplacement tente igloo	:	2,50 €/jour
		- emplacement tente > 7m2	:	5,00 €/jour
		- emplacement caravane + voiture	:	6,00 €/jour
		- emplacement camping car	:	4,00 €/jour
		- branchement électrique	:	3,00 €/jour
		- véhicule 4 roues	:	2,00 €/jour
		- garage mort en saison	:	5,00 €/jour
		- garage mort hors saison	:	30,00 €/mois
		- chien	:	1,00 €/jour
		- moto	:	1,00 €/jour.

**U**

#### **4) TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit à compter de la rentrée de septembre 2009 :

Quotient familial	<u>Forfait matin</u>	<u>Midi</u>	16h30-18h	<u>Forfait soir</u>	18h30-19h
	7h30-8h30			18h-18h30	
- 4 140,00 €	1,30 €	5,90 €	2,15€	0,40 €	0,40 €
de 4 140 € à 5 460,00 €	1,55 €	6,55 €	2,70 €	0,55 €	0,55 €
de 5 460,01 € à 8 500,00 €	1,80 €	7,15 €	3,10 €	0,65 €	0,65 €
+ 8 500,01 €	1,95 €	7,90 €	3,40 €	0,70 €	0,70 €.

U

#### **5) SUBVENTION 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention suivante pour 2009, dans le cadre du festival des 7 Roses et du concert à Abreschviller :

- Association des Amis de l'Orgue Silbermann : 300,00 €

U

#### **6) SUBVENTION 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention d'équipement exceptionnelle suivante pour 2009, dans le cadre de la construction de l'abri du rond point des Pommiers :

- Club Vosgien : 150,00 €.

U

#### **7) PACTE 57**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place, par le Conseil Général de la Moselle, du nouveau dispositif d'aide aux communes dénommé PACTE 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au PACTE 57.

U

#### **8) DIVERS**

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- inauguration de la borne camping-car le lundi 15.06.09 à 16 h 30,
- inauguration du columbarium le lundi 15.06.09 à 17 h 30,
- inauguration de la section informatique à l'école élémentaire le lundi 29.06.09 à 15 h,
- démonstration d'une collecte d'ordures ménagères le lundi 8 juin à 17 h sur la ZAC des Terrasses de la Sarre à Sarrebourg, pour les délégués communautaires,
- affaire C.G.S. (PICCIN) : la commune, ayant été assignée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, a mandaté un avocat chargé de défendre ses intérêts devant ce même tribunal.